AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0975
FR0004037125-FS0574

17 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

APRIL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 17 juin 2019, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions APRIL sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).